



Compte bancaire au nom d'un conjoint

Par **lafoun**, le **27/08/2009** à **00:57**

Bonjour,
je voudrai savoir si un compte bancaire ouvert au nom de jeune fille de l'épouse -celle-ci étant mariée sous le régime de la communauté- lors d'un divorce si elle a mis de côté une partie de ses retraites et de son travail supplémentaire pour avoir une meilleure retraite devra-t-elle partager tous ses revenus avec son époux au moment de la séparation. Merci de me donner une réponse au+tôt